

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 22 mai 2017

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Francis BONZON

Mme Liliane HUSSER

M. Jacques SCHWARTZ

Mme Caroline ROLL

M. Marc JEANVOINE

M. Raymond HUSSER

M. Michel SCHWARTZ

Mme Marie RANZA

M Frédéric PANKUTZ

Mme Mariane BERLOCHER

M. Stéphane FRANCK

Mme Pascale HERRGOTT

M. David HERRSCHER

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

M. Jean-Philippe STARCK

Mme Sylvie ROSINA

Absents excusés non représentés :

Mme Corinne LUDWIG

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance :

Mme Caroline ROLL, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Avenant à la convention avec l'association Loisirs-Liberté
3. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
4. Divers

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 27 mars 2017.

Point 2 – Avenant à la convention avec l'association Loisirs-Liberté (D-2017-05-17)

Monsieur le maire rappelle que la commune est actuellement confrontée à l'absence pour maladie d'un agent spécialisé des écoles maternelles pour une période indéterminée, engendrant des difficultés dans l'assistance aux enseignants.

Lors son assemblée générale, Monsieur le maire a sollicité l'association « Loisirs Liberté », qui a accepté la mise à disposition d'un animateur dûment formé, chargé d'assister le personnel enseignant dans ses missions, à raison de deux heures quotidiennes, le lundi, mardi, jeudi et vendredi durant le temps scolaire.

En contrepartie, la commune s'engage à verser à l'association un complément mensuel de subvention maximal de 550 € pour un mois entier, soit 30,50 € par heure prestée. Son montant sera ajusté prorata temporis en cas de mois incomplet. Le versement interviendra au début de chaque trimestre civil, sur la base d'un décompte effectué de façon contradictoire.

Un avenant à la convention en vigueur sera établi à cet effet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- De conclure l'avenant à la convention aux conditions exposées ci-dessus, avec une prise d'effet au 24 avril 2017, jusqu'au retour de l'agent communal ;
- Charge monsieur le maire de la signature de l'avenant.

DIT à l'unanimité

- Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

Point 3 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Monsieur Raymond HUSSER donne communication des dossiers instruits par la commission, lors des réunions des 10 avril, 19 avril et 10 mai 2017.

Commission travaux et bâtiments :

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux, le décroustage de l'ancienne piste d'athlétisme a été effectué. Après un apport de terre végétale et la pose de plaques de gazon, les structures de jeux seront installées par l'entreprise Husson afin d'être opérationnelles d'ici la mi-juillet.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Le 31 mars dernier s'est tenue l'assemblée générale du périscolaire. Les comptes de l'association sont équilibrés et les projets pour 2017 ont été présentés. Après les remerciements de la présidente envers la commune pour son soutien constant, Monsieur le maire a adressé ses félicitations au comité pour sa professionnalisation ainsi qu'au personnel pour son investissement.

En raison de difficultés de calendrier, l'association fêtera son vingtième anniversaire le 9 juin 2018.

Monsieur le maire évoque la possible remise en question des rythmes scolaires en fonction de l'évolution de la réglementation. Dans cette hypothèse, la mise en œuvre se fera en concertation avec le corps enseignant, les parents d'élèves et le périscolaire.

Commission jeunesse et sports :

Les membres de la commission municipale des jeunes ont été sensibilisés sur le thème du diabète et ont participé activement à la 3^{ème} journée citoyenne.

Le 21 juin, ils visiteront l'entreprise Husson à Lapoutroie pour suivre la fabrication des éléments de l'aire de jeux ; le 6 juillet, ils seront accueillis au conseil départemental. Cette visite sera clôturée par un repas de fin d'année.

Commission affaires culturelles :

Le film « Papa ou maman » sera diffusé le 26 août lors de la soirée cinéma en plein air.

Commission environnement et développement durable :

Monsieur Stéphane FRANCK rend compte de la 3^{ème} journée citoyenne qui fut, à l'instar des deux premières éditions, une grande réussite. 140 personnes y ont participé. Une réunion bilan sera programmée afin de mettre en lumière les points à améliorer.

Commission embellissement et cadre de vie :

Le 7 avril dernier, une distribution gratuite de compost, initiée par Colmar agglomération, s'est déroulée dans la commune. Un volume de 5 m³ a été distribué en une après-midi. L'opération sera renouvelée en 2018.

Les lauréats des prix des maisons fleuries se sont vus remettre leur récompense le 24 avril dernier. À l'issue de la remise, un atelier « kokedama » a été proposé aux participants par Madame Betty SPENLE.

Syndicat de la Blind :

Monsieur Michel SCHWARTZ rend compte de la réunion qui s'est tenue le 31 mars dernier. Le montant de la cotisation reste inchangé pour 2017, il s'élève à 944 €.

Point 4 - Divers

Monsieur le maire rappelle la tenue des élections législatives les 11 et 18 juin.

Il adresse au nom du conseil municipal, ses sincères félicitations à :

- Mademoiselle Marie PEREIRA, qui est montée sur la plus haute marche lors de l'élection de Miss Haut-Rhin ;
- l'équipe 2 des quilleurs qui a obtenu le titre de championne d'Alsace.

Monsieur le maire informe le conseil des affaires traitées lors des réunions hebdomadaires de la municipalité :

- Le cabaret AJ a élu domicile à Andolsheim et partage les locaux de l'AGV ;
- Monsieur le maire relancera le président de Colmar agglomération afin d'obtenir le versement de la compensation part salaire (CPS) qui a été omise dans l'attribution de compensation ; elle représente une insuffisance de recettes annuelles supérieure à 60 000 € pour la commune ;
- Des représentants du Conservatoire des sites alsaciens ont récemment visité la mare pédagogique et feront une proposition de gestion. Celle-ci était gérée par l'Apill jusqu'à sa dissolution. L'entretien en régie ou la cession de la parcelle pourraient représenter d'autres alternatives ;

- Le contentieux entre le Préfet du Haut-Rhin et la commune d'Andolsheim, portant sur la renonciation à l'actif et au passif de la communauté de communes du Pays du Ried brun sera jugé au tribunal administratif de Strasbourg le 31 mai prochain. Le syndicat pôle Ried brun s'est récemment invité dans la procédure, quoique de manière irrégulière puisque sa présidente a agi sans pouvoir du comité syndical ;
- Un nouveau panneau a été installé au 4 Grand'rue, annonçant la vacance des locaux.

La séance est levée à 22h04

Le maire,

Christian REBERT